

L'OUVRIER MÉTALLURGISTE

Organe mensuel de la Fédération Française
des Syndicats de la Métallurgie et Parties similaires

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges, PARIS (IX^e) — Téleph. : TRUDAINE 52-20

PIE XI PAPE DE LA PAIX PAPE DU TRAVAIL

C'était un grand Pape, parce qu'il fut l'homme de la paix et, face aux doctrines d'erreur, le rempart qu'aucun dictateur n'a jamais pu briser, de l'humaine dignité.

Il fut aussi, on peut bien le dire, on peut bien s'en réjouir à l'heure où non seulement la chrétienté mais le monde entier le perd, le Pape du syndicalisme, le pape des grands mots d'ordre sociaux, le continuateur de Léon XIII, le pape qui aura dit non à tous les égoïsmes et à tous les orgueils.

Comment ne point évoquer ici l'encyclique « Quadragesimo anno » sur la restauration de l'ordre social et qu'en hommage à son illustre prédécesseur Léon XIII, Pie XI publiait pour le quarantième anniversaire de « Rerum Novarum ».

Déplorant la misère injuste qui sévit parmi les classes travailleuses, s'élevant contre l'appétit de jouissance de maîtres inhumains, il y préconise des remèdes dont la formule se rencontre souvent avec les consignes de « Rerum Novarum ».

Au surplus, toute la vie de Pie XI n'a-t-elle point eu, comme but principalement chrétien et humain, ce souci constant de la justice et de la paix ?

Dans une autre encyclique « Nova impedit », il s'inquiétait devant les troubles sociaux qui s'annonçaient. Il maintenait son attitude de fermeté courageuse à l'égard du patronat. Pour l'ouvrier, sa sollicitude fut toujours pleine de générosité. Pie XI était bon parce qu'il savait être juste.

Faut-il rappeler avec quelle affection il accueillit en septembre dernier, les pèlerins de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ?

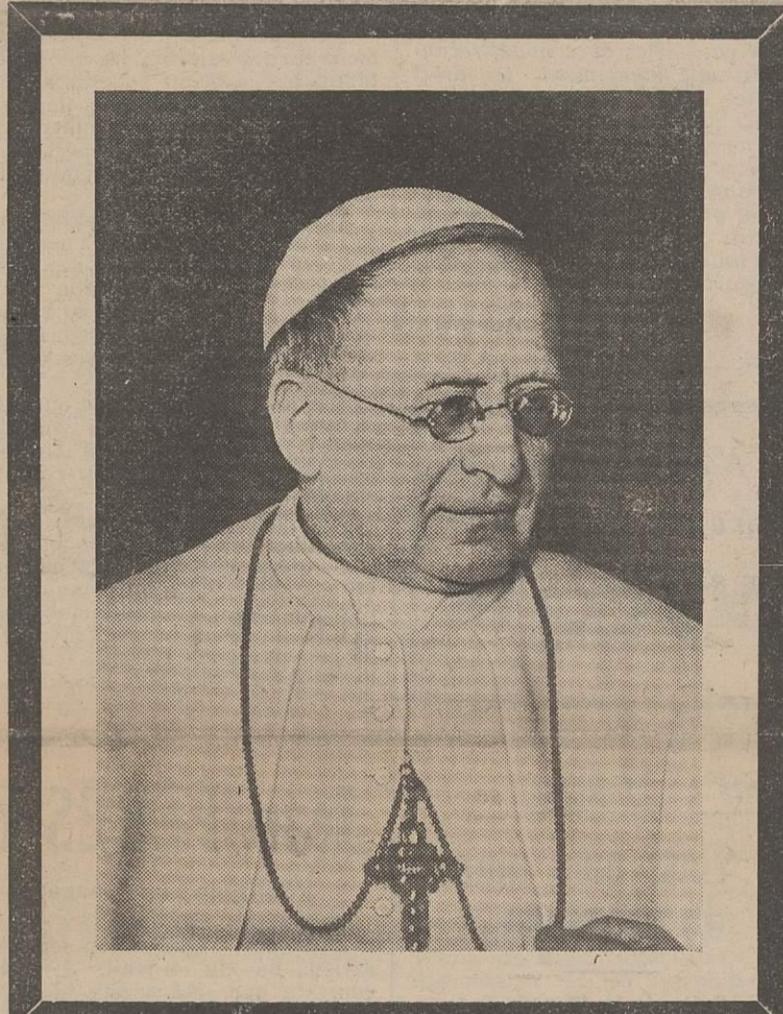
Faut-il évoquer, la voix très chère de ce vieillard attendant la mort après une vie tout entière consacrée au service de l'humanité et trouvant des mots de père à l'égard des voyageurs français ?

Il avait dit, n'est-ce pas, mes amis en deuil : « Vous avez pensé vous-mêmes combien le cœur

du père, et surtout d'un vieux père, d'un si vieux Père doit être consolé de voir la maison paternelle remplie par des fils et des filles qui viennent sous ce nom et ce titre de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Combien de choses, en si peu de mots ! Vous êtes des fils qui nous

reconnaissant au souvenir de Pie XI, à l'heure où tant de basses injures émanées de la Rome voisine, veulent atteindre notre pays, d'avoir bénis par dessus les Travailleurs de la C.F.T.C. en pèlerinage au Vatican, la France.

Car Pie XI aimait la France jusqu'à sa mort. Il avait dit, peu de



viennent de France, de cette chère France pour laquelle nous avons prié, prions et continuons de prier. »

Enfin comment ne point être

temps avant sa mort, que c'était de France que lui venaient les plus réelles consolations.

Jean RICHARD.

(Lire la suite en 2^e page.)

Jean PÉRÈS chez les "Métallos" de la Vienne et de l'Orne

sion organisée ». Ce fut la devise de la C.F.T.C.

Abordant la deuxième partie de son exposé, l'examen de la situation actuelle, Jean Pérès montre comment l'expérience du Front Populaire s'est terminée par une faille lamentable. Cependant tout n'était pas absurde et irréalisable dans ce qui était demandé par le Gouvernement de 1936, puisque la plupart des réformes préconisées par lui étaient déjà inscrites dans le Plan de la C.F.T.C. publié et mis en vente avant le 15 janvier 1936.

Mais les hommes du front populaire ont manqué de compétence économique. Pour réparer les fautes commises, ce n'est pas seulement dans le domaine social et économique qu'il a fallu prendre des

FIN DE JOURNÉE

Puisque le « patron », parmi les colonnes d'une rubrique nouvelle paraissant dans « L'Usine », veut, sous diverses formes, parler aux ouvriers et s'employer à obtenir d'eux une « collaboration sympathique », n'avons-nous point le droit ici de parler au patron, au patron en général comme à l'homme pris individuellement et relâché dans le bureau de son entreprise ou le salon de son appartement ? N'avons-nous point le droit de tenter à notre tour d'obtenir de lui une collaboration également « sympathique » avec l'ouvrier qu'il dirige, qu'il fait vivre, mais sans lequel, peut-être, il ne vivrait pas.

« Le Patron vous parle ! » Eh bien, voyez-vous, maîtres temporels des destins laborieux, déjà rien que dans cette formule, je trouve quelque chose de désagréable. Oh ! ce n'est certes pas bien grave. C'est une impression. Mais ça suffit pour exciter la sensibilité ouvrière. Il y a dans cette expression quelque chose de supérieur, d'un peu dédaigneux, d'un peu condescendant. Ça sonne à l'oreille comme le vaniteux : « Voici mon brave ! » donc le pharisen accompagne son aumône.

(Lire la suite en 2^e page.)

Agents de Maîtrise

A vous mes amis de province

Mon précédent article vous confirmait notre existence, puisse-t-il avoir été entendu.

Voynos à présent les obligations qu'engendre cette existence et les devoirs qu'elle nous impose.

La propagande, qui éveille des sentiments de sympathie qui sont souvent le prélude de l'adhésion, est une forme d'obligation que nous devons pas négliger.

Il y a tant de façons de faire de la propagande ! La plus simple et quelquefois la plus efficace est, à mon avis, l'exemple. Mais combien en existe-t-il d'autres ?

Henri GALTIER.

(Lire la suite en 2^e page.)

La continuité Pontificale

de LÉON XIII dans "RERUM NOVARUM" de PIETE dans "QUADRAGESIMO ANNO"

Il est une loi de justice naturelle, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subister l'ouvrier sobre et honnête. Que si contraint à la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui est pas possible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste.

C'est par un abus néfaste et qu'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice. On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage.

La justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire qui répondra à ces conditions.

L'INFORMATION ÉCONOMIQUE

MÉTALLURGIE

Evolution de la production

Indice AUTOMOBILE :

Novembre 110
(18.504 voitures ont été vendues en novembre contre 15.460 en octobre.)

Indice MÉTALLURGIE :

Octobre 1938 65
Novembre 1938 74

Indice TRAVAIL des METAUX :

Octobre 1938 71
Novembre 1938 79

Indice PRODUCTION DE LA FONTE :

Octobre 494.000 tonnes
Novembre 521.000 tonnes

Indice PRODUCTION DE L'ACIER :

Octobre 512.000 tonnes
Novembre 534.000 tonnes
Octobre 99

SITUATION DE L'EXPORTATION DANS LA MÉTALLURGIE

L'exportation est un élément essentiel pour l'industrie métallurgique. La France est riche en fer. Elle doit en tirer profit.

Depuis la crise, et même depuis 1934, les exportations de la métallurgie française vers l'étranger ont considérablement diminué (tandis que vers les colonies elles restaient à peu près stables).

La chute est d'autant plus profonde que l'on va de la matière première au produit fabriqué. Tandis que les exportations de fonte brute restent élevées, les exportations de la sidérurgie qui représentaient 37 p. 100 de la production en 1934, n'en représentent plus que 16 p. 100 en 1937. Pour les produits des industries mécaniques, la baisse des exportations atteint 50 p. 100 dans la même période.

On ne peut attribuer cela seulement à la contraction générale des échanges internationaux. Il y a des pays, comme l'Allemagne, qui ont accru considérablement le volume de leur production métallurgique et qui continuent à exporter la même proportion de cette production.

(Lire la suite en 2^e page.)

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN AU CREUSOT

La Cité industrielle, connue du monde entier pour l'importance de ses fabrications métallurgiques, était, dimanche 5 février, le théâtre d'une manifestation syndicale dans les locaux de la mairie où se trouvaient réunis les métallurgistes adhérents au mouvement syndical chrétien en vue d'établir une liaison avec l'ensemble de leurs camarades groupés dans leur Fédération professionnelle.

La réunion, toute d'information, a permis aux auditeurs, d'une part, et au conférencier, d'autre, de situer notre mouvement, à la fois, dans l'ensemble de la Métallurgie, sur le plan local et plus spécialement à l'égard de la tentative de grève générale du 30 novembre, celle-ci ayant démontré à la

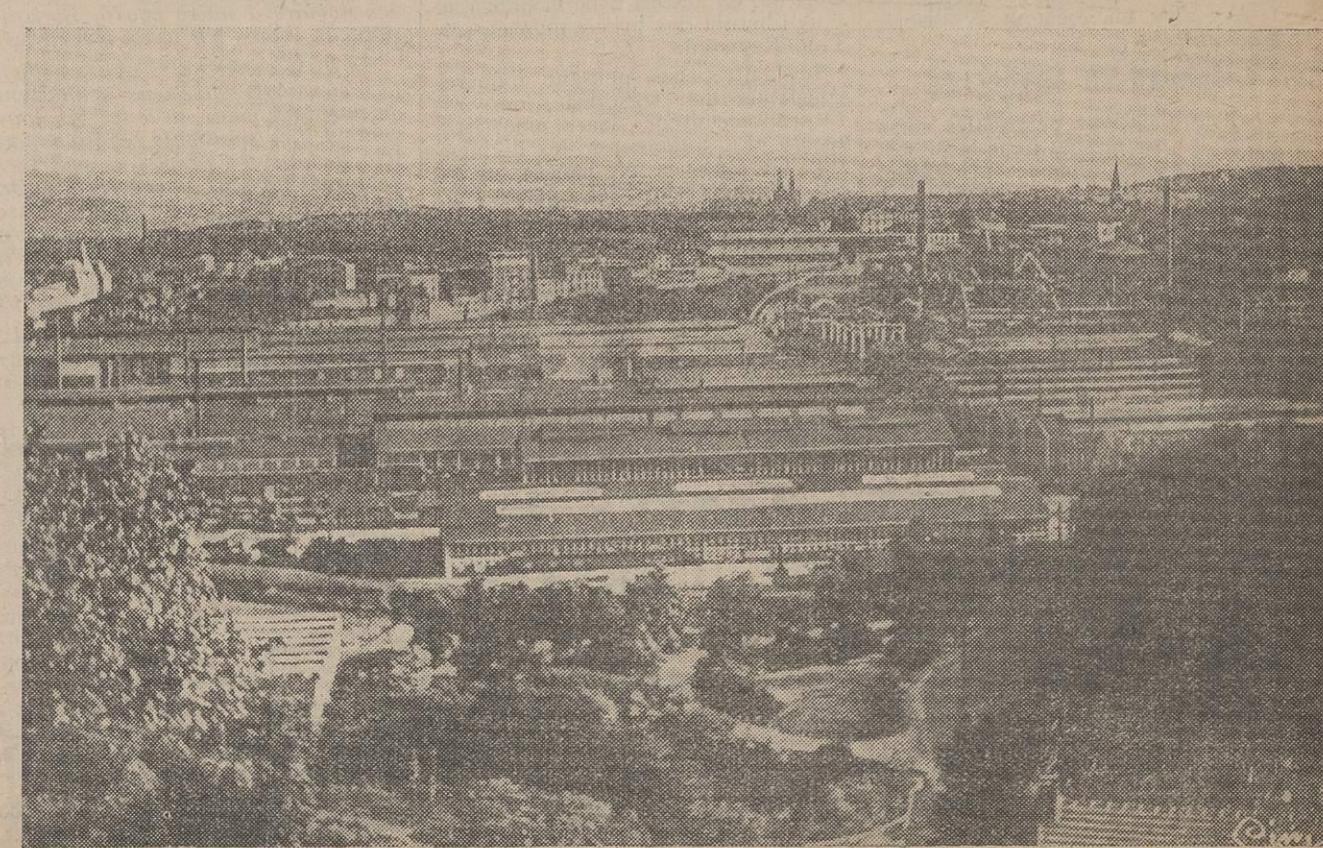
Classe Ouvrière les dangers de certaines formules d'action, telle celle de la lutte de classes qui, en raison de ses mots d'ordre, prend la forme d'une véritable insurrection en entraînant les travailleurs à la révolte contre le pouvoir législatif et le Gouvernement régulièrement mandaté par lui pour assurer l'ordre et la discipline collective, nécessaires à la vie et à la prospérité des nations.

Le développement industriel moderne et la concentration de certaines industries, telle celle de la Métallurgie, posent, inévitablement, des problèmes d'organisation aux salariés de plus en plus nombreux occupés par celles-ci.

Les travailleurs chrétiens qui, pour leur part, ont conscience de leurs responsabilités n'entendent pas laisser le monopole de la représentation ouvrière à la seule C.G.T., l'effort d'organisation qu'ils poursuivent tend à soustraire la masse des travailleurs à l'influence des doctrines révolutionnaires, la collaboration qu'ils veulent réaliser

mesures, c'est aussi dans le domaine financier et ce fut la publication des décrets-lois des 12 et 13 novembre 1938. Immédiatement après leur parution la C.F.T.C. a pris position. Elle n'a pas cru devoir repousser en bloc les décrets-lois. Elle a retenu ce qu'il y avait de juste et elle a discrimé ce qu'il y avait d'inadmissible en prenant le contre-pied de cette législation sur le plan législatif même et non pas par l'arrêt de la production qui ne résout rien.

(Lire la suite en 2^e page.)



Un aperçu sur les Usines du Creusot.

Pape de la Paix Pape du Travail

(Suite de la page 1.)

Pape de la Justice, Pape de la Justice sociale, il savait qu'il ailleurs, en le blasphemant, c'était cette éminente dignité de la personne humaine dont il fut toujours le plus ardent des défenseurs, qu'on blasphemait. Contre les loups, il fut le berger qui défend son troupeau.

Aujourd'hui, les loups continuent de hurler, mais le troupeau est sauf. La mission de Pie XI a été remplie et nous en avons été les principaux bénéficiaires.

Il faut enfin rappeler ici le sacrifice suprême qu'il avait fait de sa vie à l'heure où la guerre, le plus odieux des crimes des hommes allait fondre sur le monde.

C'était en septembre dernier. Dans l'ombre angoissée des maisons où déjà des pères, des frères, des fils étaient partis, une voix soudain s'était levée derrière le cadran du poste de radio. C'était une voix pleine de douceur et d'émotion et de tristesse; une voix

de vieillard qui s'achève dans un sanglot. Le Pape venait d'offrir sa vie pour que le monde continué de vivre.

L'hommage unanime que lui dédie aujourd'hui ce monde qu'il a sauvé de la mort et de la destruction brutale, n'est autre chose que le témoignage commun qu'il fut un grand Pape.

Autour de son tombeau, catholiques, israélites, musulmans, protestants, athées se sont rencontrés dans une même tristesse.

En France, le Parlement debout, a écouté son éloge. Les drapeaux ont été mis en berne. Car la France surtout est en deuil et toutes les cloches qui sonnent sont maintenant comme la plainte d'un glas sur le monde.

Pie XI, Pape de la Justice
Pie XI, Pape de la Paix est mort.

Nous, Travailleurs Chrétiens, nous Français, nous avons perdu un grand ami.

- FIN DE JOURNÉE -

(Suite de la 1^{re} page.)

En choisissant au titre de votre rubrique cette expression « le patron vous parle », vous avez manqué — dirai-je, une fois de plus? — de psychologie. Et ce devrait être avec la sincérité, la principale de vos vertus, la première de vos qualités.

Le patron vous parle! C'est une conférence, un discours, un monologue. Le patron vous parle! C'est un homme qui a devant lui d'autres hommes et que ces hommes écoutent, sans rien dire, sans rien vouloir dire, sans rien oser dire.

J'aurais, pour ma part, préféré ce texte qui eut remis l'ouvrier sur un pied d'égalité avec son employeur: « Le patron parle avec vous. »

Il y a de la discussion là-dessus; cela sent l'explication d'homme à homme, franc, sincère, loyale, honnête. On se comprendra bien mieux à s'expliquer qu'à écouter. Trop écouter ennuie. L'ouvrier n'aime pas la fausse éloquence. Il a autre chose à faire qu'à écouter parler.

Au surplus, n'est-ce là qu'une question de mots sans gravité. Le fond de la rubrique évoquée ici me paraît bien plus digne d'attention et bien plus grave dans ses conséquences.

C'est ainsi qu'elle prend à son compte les lignes suivantes extraites du « Journal d'un patron ». Il faut, y est-il écrit, « expliquer sans cesse. Expliquer ce que l'on veut faire, pourquoi on le fait. Expliquer pourquoi le travail augmente, diminue, pourquoi on chôme, pourquoi il faut récupérer les heures perdues. Expliquer pourquoi on ne peut accorder une augmentation de salaires, pourquoi il faut licencier les ouvriers... »

Peut-être, mais avant d'expliquer pourquoi le travail augmente, il faudrait dire, Messieurs, pourquoi ne diminue pas le nombre des chômeurs. Avant d'expliquer pourquoi le travail diminue, il faudrait préciser pourquoi vous reprochez tellement aux ouvriers et les quarante heures et la « semaine des deux dimanches ». Si vous expliquez pourquoi « on ne peut accorder une augmentation de salaires, pourquoi il faut licencier les ouvriers » comprenez, Messieurs, que vous ne pouvez pas tenir un pareil langage, lorsque vous leur apparaissiez marqués du luxe qui vous entoure, quand votre voiture née du dernier salon croise leur bécane brinqueballante et quand le jour même où vous leur aurez expliqué pourquoi vous ne pouvez pas augmenter, ils verront luire aux vitres de vos appartements, les fastes d'une réception, ou bien qu'ils auront la quelque part, qu'André Citroën, patron comme vous, patron comme le moins de vous-mêmes aspire à le devenir un jour, patron idéal, patron type, perdit en une nuit au casino de Deauville, neuf millions...

Je crois, Messieurs, que vos initiatives font erreur. Car on n'y sent point battre un cœur. Vous prétez à acquérir notre collaboration; vous voulez qu'on vous comprenne, mais vous avez donné l'impression que nous étions à vendre et que vous étiez acheteurs.

Vous vous trompez lorsque dans une de vos revues « Corporation Gôème-Rhône », faisant appel à la collaboration de tout le personnel charitablement « vous précisez : « Les manuscrits non insérés sont rendus avec remerciements et conseils. » C'est trop, Messieurs, beaucoup trop. Votre amabilité manque de mesure et même si elle était sincère, elle donnerait au sûr instinct de l'ouvrier qui peut-être mieux que vous-mêmes, s'y connaît en hommes, l'impression fâcheuse du maître qui tend à son chien un morceau de sucre afin de mieux l'approcher et de l'enchaîner plus aisément.

Ils ont des préventions contre vous. C'est normal, tant parmi vous leur ont fait tant de mal. Ils eurent des révoltes contre vous; c'étaient injustes, mais vous fâtes plus injustes de ne point les comprendre et de ne point leur pardonner. Car si vous avez des droits sur nous, nous savons que vous avez des devoirs à notre égard. Et trop souvent, vous les avez méconnus.

Un fossé existe entre nous et vous. Les syndicats chrétiens souhaitent de tout leur cœur qu'il soit un jour comblé. Les syndicats chrétiens ont jeté dedans les premières pelletées de terre. Ce leur a coûté cher. On les a accusés de trahir la classe qu'ils défendaient et qu'ils voulaient sauver des vaines misères. Ils ont continué. Ils continueront. Mais vous, Messieurs, qu'avez-vous fait?

Tout cela est très bien et nécessaire... jusqu'à un certain point.

H. D.

Pour l'esprit, croyez-moi, vous n'avez rien à apprendre à la classe ouvrière; elle vous en remontrera.

Peu importe, au surplus, mais les mots d'esprit sonnent mal quand le ventre est creux.

Enfin — oh! surtout pas cela — n'allez pas chercher ailleurs que chez vous, des témoignages de satisfaction comme ceux que vous dispelez le docteur allemand Geck dans la revue berlinoise Forschung stelle Für Industrielle Arbeit ». Ils n'ont rien à voir chez nous. Et plutôt que d'apprécier vos initiatives, qu'ils considèrent chez eux le sort de la classe ouvrière, et qu'ils y remédient si le peuvent!

Encore une fois, vous vous êtes trompés et pour quelques ouvriers qui vous suivront avec le secret désir en vous étant agréables, d'améliorer un peu leur position, combien ne vous comprendront pas... ou vous comprendront trop bien!

Vous vous êtes trompés, Messieurs, sur toute la ligne, et vous perséverez dans votre erreur, lorsque pour « mieux régner », suivant le vieux adage, vous tentez une diversion sur le terrain syndical en suscitant en sous-main des faux syndicats, frères des jaunes de jadis, qui, hypocritement, se parent du titre d'in... dépendant. Et pour que rien n'échappe à votre tutelle vous lancez la formule intéressante de la « Corporation », mais ne vous faites pas d'illusions, la grande majorité de vos ouvriers ne se laisse pas prendre à ces grands mots qui recouvrent une marchandise frelatée.

Le patron vous parle! non pas de ça, parlez avec nous, reconnaissiez-nous loyalement le droit matériel dont vous usez de nous grouper dans des organisations que vous ne patronnerez pas. Respectez notre formule : « Le Syndicat libre dans la profession organisée » et qu'enfin, nous puissions vivre sans angoisse à la face de ce soleil universel qui luit pour tous les regards.

LE COMPAGNON.

N'omettez pas de faire vos déclarations de salaires avant le 1^{er} MARS.

Agents de Maîtrise
A vous mes amis de province

(Suite de la 1^{re} page.)

Jetons un regard autour de nous et mesurons le succès obtenu par telle ou telle organisation politique ou pour militaire, pour lesquelles je n'ai d'ailleurs aucune affinité particulière. Vous allez me répondre et je vous entends bien, qu'elles disposent de capitaux qui leur permettent de faire de resplendissantes campagnes d'affiches ou de tract; qu'elles possèdent des journaux quotidiens grâce auxquels elles peuvent capter l'attention de leurs lecteurs, mais, à côté de ces avantages indiscutables et auxquels nous ne pensons pas aspirer de si tôt, il existe une action individuelle dont il serait vain de nier l'efficacité.

Ne dit-on pas, par exemple, que telle organisation qui a des membres employés dans une maternité, recommande à ceux-ci de ne jamais oublier d'introduire dans le berceau du nouveau-né, un tract de composition approprié, qui apporte le salut de l'organisation à ce jeune futur aîné.

La recherche de fonctions publiques bénévoles, commission d'assistance publique dans les mairies, comité de sport et autres, ouvrent aussi un champ d'activité qui ne doit pas être négligé et qui est très exploité à notre époque.

Ces obligations, dans un but de recrutement, doivent évidemment ne pas déborder du cadre dans lequel l'esprit de la C.F.T.C. nous situe, sous peine de manquer d'effet.

Nos devoirs ne sont pas aussi faciles à définir, car chacun, selon son tempérament et le milieu dans lequel il évolue, se place dans un cas particulier dont il est le seul juge. Cependant, toutes les fois que le syndicat ou le syndiqué peut agir soit comme conseil, soit comme participant à une manifestation comme discussion et signature de contrat collectif, commission paritaire et dans un cadre plus réduit, intervention personnelle en faveur d'une revendication, il est un devoir pour celui-ci d'apporter sa contribution à cette manifestation.

Ne nous laissons pas rebuter par quelques échecs, notre cause est tellement juste que notre succès est certain et je vous recommande, pour trouver le courage qui vous est nécessaire, si toutefois vous en manquez, de relire l'article de J. Zirnfeld dans le numéro de la C.F.T.C. dans lequel il évoque le rôle de la Confédération Française des Travailleurs Chrétien dans la Confédération Française des Travailleurs Chrétien, vis-à-vis d'un mouvement contraire à ses principes et remercie les adhérents et les sympathisants d'avoir contribué à cet échec pour éviter l'arrêt inadmissible de la vie économique du pays, il fit l'histoire de la C.F.T.C.

Et nous avons pu constater qu'en deux ans, la C.F.T.C. a su résister, s'imposer et triompher, alors que la C.G.T. qui réclamait le monopole du syndicalisme a vu en quelques jours ses effectifs s'écraser dans de telles proportions que son avenir est désormais bien précaire.

Henri GALTIER.

AIN

BOURG-EN-BRESSE

En accord avec Robert Redineau, les militants du Syndicat de la Métallurgie avaient organisé une réunion d'information pour leurs adhérents et sympathisants, à l'occasion de la visite du Secrétaire de la Fédération; cette prise de contact, au cours de laquelle eut lieu un échange de vue sur la situation syndicale dans les industries de la métallurgie, a permis de préciser les moyens susceptibles d'obtenir un recrutement plus large dans le milieu ouvrier de la Métallurgie.

Les difficultés auxquelles se heurtent les militants portent, plus particulièrement, sur l'indifférence syndicale de leurs camarades de travail, néanmoins, le mouvement, qui a maintenant des bases solides et à son service le dévouement d'hommes décidés et convaincus des nécessités de leur tâche, doit triompher de tous les obstacles et s'imposer, tôt ou tard, à la majorité des travailleurs de BOURG.

AISNE

SOISSONS

Assemblée générale et Saint-Eloi

Le Syndicat libre de la Métallurgie de Soissons et environs, 11, boulevard Camille Desmoulins, a tenu le dimanche 18 décembre 1938 à 9 h. 30, en la salle de l'Hôtel de Ville, son Assemblée générale.

La séance, présidée par Georges Allard, président de l'U.L. de Soissons, a débuté par le rapport moral présenté par le Secrétaire qui, au cours de son exposé retracé l'activité déployée par notre organisation.

Cette action a porté principalement sur les salaires, les allocations familiales, la prime pour la mère au foyer, sur la défense des 40 heures et en dernier lieu à défendre la position de la C.F.T.C. vis-à-vis de la grève générale du 30 novembre dernier.

Après discussion et explications, ce rapport est adopté à l'unanimité.

A été adopté également, après discussion et intervention de la Commission de contrôle, le rapport financier et des félicitations sont votées à tous les membres du Bureau du Syndicat.

Ensuite, après quelques questions diverses, notamment au sujet de l'« Ouvrier Métallier », une très belle allocation fut prononcée par le Président Allard.

Pour clôturer la séance, un vin d'honneur fut servi à tous les adhérents qui, à 12 h. 30, se retrouvèrent autour d'un repas en commun, auquel prirent part les membres de la C.A. du Syndicat des Travailleurs de la terre de l'Aisne, C.F.T.C., ayant à leur tête leur Président fédéral André Gilbin.

Jean PÉRÈS chez les "Métallos" de la Vienne et de l'Orne

(Suite de la 1^{re} page.)

Maintenant, il s'agit de s'achever vers une organisation complète, rationnelle du travail. J. Pérès constate que, grâce aux idées qui convergent des milieux ouvriers et patronaux, la masse populaire s'orientera vers la C.F.T.C. Parmi le patronat, il y a un effort de recherche, de bonne volonté, un sérieux effort accompli pour l'organisation professionnelle. En face des réformes de la C.G.T., nous assistons à l'évolution d'un bon nombre de militants de divers groupements qui ont compris l'erreur de la lutte des classes.

Ces organisations se rencontrent et se développent progressivement dans une collaboration constante. La C.F.T.C. ne perd pas ce point de vue mais son expérience lui montre le danger de s'affilier à des organisations d'où seraient bannis l'esprit de justice et de fraternité.

Il reste à trouver dans l'ensemble des organisations existantes des hommes de bonne volonté qui pourraient la tâche entreprise.

Pérès ne perd pas espoir. Le monde du travail réagira; il y a pour lui de belles perspectives d'avenir.

Des applaudissements prolongés ont prouvé à notre camarade Jean Pérès, l'admiration et l'attachement que garde pour lui l'union locale des travailleurs chrétiens.

A LAIGLE

A cours d'une conférence syndicale, organisée le 7 janvier à la salle des Archers de Laigle par le Syndicat Libre de la Métallurgie du département de l'Orne, Jean Pérès, secrétaire délégué de la Métallurgie (C.F.T.C.), a tout d'abord précisé que cette réunion avait été prévue le jour du Congrès national de la Métallurgie des Syndicats Chrétien, qui se tenait à Paris le 22 octobre 1938, et non à la suite de l'échec lamentable de la grève générale du 30 novembre dernier.

Après avoir rapidement rappelé l'attitude de la Confédération Française des Travailleurs Chrétien, vis-à-vis d'un mouvement contraire à ses principes et remercié les adhérents et les sympathisants d'avoir contribué à cet échec pour éviter l'arrêt inadmissible de la vie économique du pays, il fit l'histoire de la C.F.T.C.

Et nous avons pu constater qu'en deux ans, la C.F.T.C. a su résister, s'imposer et triompher, alors que la C.G.T. qui réclamait le monopole du syndicalisme a vu en quelques jours ses effectifs s'écraser dans de telles proportions que son avenir est désormais bien précaire.

Nous rappelons que la permanence est ouverte tous les lundis, de 18 h. 15 à 18 h. 45, au local, 10, rue du Pont-du-Moulin, Laigle (Orne).

La plus franche camaraderie régnait parmi les convives, heureux de se trouver réunis, afin de fêter St-Eloi, patron commun des Agricoles et des Métallos.

HERVE.

AVEYRON

VIVIEZ

Réunion syndicale

Samedi soir 4 février, les membres du syndicat chrétien ont tenu une importante réunion, à la salle des fêtes, sous la présidence du camarade Albert Montbrouss.

Le secrétaire donna d'abord connaissance des résultats de la dernière entrevue avec la direction des usines et qui sont les suivants :

a) Aucune modification n'est apportée à la durée du travail;
b) faisant droit à notre demande, en faveur des ouvriers célibataires en chambre, la direction leur accorde pour leur chauffage personnel 200 kilos de charbon la première quinzaine de novembre et 200 kilos la première quinzaine de janvier, au tarif réduit.

Le renouvellement des délégués du personnel devant avoir lieu courant février, le secrétaire attire l'attention des camarades sur l'importance de ces élections, les délégués devant être les représentants de tous et non pas les serviteurs passionnés d'une idéologie ou d'un groupement.

Puis le camarade Debord, secrétaire de l'Union départementale, apporte aux syndiqués et travailleurs du zinc, le salut le plus franc et le plus cordial de l'Union locale de Rodez.

Le cours d'une causerie qui intéressait vivement l'auditoire, il définit le véritable sens d'une grève et oppose victorieusement notre programme de collaboration fédérée, à celui de la C.G.T., qui sacrifie tout à une stérile et rui-née lutte des classes.

Le camarade Debord n'a aucune peine à démontrer que les accords Matignon n'étaient autres qu'un large essai de collaboration, puisqu'ils comportaient une convention collective, des délégués ouvriers et un système de conciliation et d'arbitrage obligatoire. C'est en somme notre programme que la C.G.T. avait reconnu en signant ces accords, qui auraient dû rendre toute grève impossible.

Pourquoi donc faire une grève sans recourir préalablement à l'arbitrage? Si ce n'est dans un but politique. Et ici le camarade Debord démontre sans peine que la grève du 30 novembre n'était qu'un mouvement révolutionnaire.

Poursuivant son exposé, il fait remarquer combien ces grèves politiques sont funestes à la classe ouvrière et à l'avenir du syndicalisme. Une vague de découragement

— CINQUANTE ANNÉES — DE SYNDICALISME CHRÉTIEN

par JULES ZIRNHOLD,

■ La Vie Syndicale ■

ment déferle aujourd'hui dans les rangs des travailleurs, trompés par des politiciens, aussi la C.G.T. voit-elle ses effectifs s'amodindrir chaque jour un peu plus.

L'heure est donc venue pour nous, syndicalistes véritables, uniquement préoccupés des intérêts professionnels dont nous avons la charge de poursuivre le travail ardu, pénible mais indispensable, qui doit libérer le monde ouvrier, tant du vieux libéralisme sans ame que des politiciens évidemment de canaliser à leur profit le mouvement syndical.

Le camarade Debord a été compris et les syndiqués de Viviez sont unanimement disposés à continuer leur tâche, à faire tout leur devoir.

BOUCHES-DU-RHÔNE

MARSEILLE

Assemblée générale du 13 Janvier 1939

Convoqués par leur Bureau, les membres du syndicat des ouvriers Métallurgistes et Parties similaires (C.F.T.C.) se sont réunis à la Bourse chrétienne du Travail, siège du Syndicat, le 13 janvier 1939.

Le Secrétaire, assisté du Trésorier et du camarade Pruvost, secrétaire général de l'Union Locale, donne lecture de l'ordre du jour fixé par le Conseil Syndical dans sa dernière réunion.

Le secrétaire du syndicat prend la parole pour le rapport moral ; il évoque tout à tour les démarches faites soit auprès des Pouvoirs publics, soit auprès des employeurs et de l'Inspection du Travail.

Il rappelle les conflits douloureux que nos adhérents eurent à subir durant l'année écoulée, les démarches effectuées pour lesdits conflits, l'intervention faite auprès de la Fédération pour que tous les camarades atteints du mal de l'Inspection du Travail

Cet exposé, suivi d'une large discussion sur les possibilités d'action du Syndicat de la Métallurgie de Dijon dans les différentes entreprises de cette ville, amena nos camarades à préciser leur propagande, au moment même où certains ouvriers se désintéressent du syndicalisme, alors qu'une offensive patronale tendant à réduire les avantages sociaux acquis par la classe ouvrière se fait de plus en plus active.

Schott, Président du Syndicat, après avoir remercié le représentant fédéral de sa courte visite, l'assure du concours effectif et total de ses camarades pour poursuivre l'action sur le double plan de la propagande et de la défense des intérêts ouvriers.

Après explications données par le trésorier sur les recettes et les dépenses, le rapport financier est adopté.

Il est procédé au renouvellement du Conseil syndical pour l'année 1939. Sont nommés :

Secrétaire général : Pierre Ottavy; Secrétaire adjoint : François Vella; Trésorier : Marius Comperatore; Conseillers : Hyacinthe Brignolet, François Capitant, Ulysse Segantini, Ferdinand Anciotti, Victor Deguillaume, Marcel Fouque; A titre consultatif : Aristote Abrial, Alexandre Zimine.

Après la désignation du Conseil syndical, notre camarade Pruvost, secrétaire de l'Union locale, définit tout à tout la position actuelle du Syndicalisme chrétien ; il parle des derniers événements, principalement de la grève générale du 30 novembre et, avec ardeur, il justifie les responsables de ce mouvement qui n'ont pas craint de jeter la classe ouvrière dans un mauvais chemin ; il démontre que les mêmes responsables, après avoir empêché les ouvriers d'aller au travail, allèrent eux-mêmes travailler.

Pruvost termine en demandant aux camarades de se serrer plus que jamais autour du Syndicalisme chrétien.

L'ordre du jour suivant est adopté :

Les membres du Syndicat des Ouvriers métallurgistes et Parties similaires adhérents à la C.F.T.C., réunis en Assemblée générale le 13 janvier 1939,

Protestent avec énergie contre la hausse massive du coût de la vie ; demandent aux Pouvoirs publics d'y mettre un terme, car, sans cela, il n'y a plus de conditions possibles de vie pour la famille ouvrière.

Demandent à leur Fédération de Métier de mettre tout en œuvre pour faire respecter les lois sociales acquises ;

Se félicitent de voir que le programme familial des Syndicats chrétiens ait été enfin pris en considération par les Pouvoirs publics ; demandent qu'un grand effort soit fait pour la famille sur tous les terrains ;

Demandent également qu'une politique de grands travaux soit mise en application, en vue de résoir le chômage et que soit faite la réduction des chômeurs dans les professions manquantes de main-d'œuvre qualifiée.

CALVADOS

DIVES-SUR-MER

Syndicat de la Métallurgie et parties connexes

Le 11 janvier, le syndicat a tenu une assemblée générale au cours de laquelle le camarade Bréard, secrétaire, a rendu compte de l'activité du Syndicat depuis le 30 novembre, devant de nombreux camarades.

Un compte rendu fut fait des

nombreuses démarches ou interventions auprès des Directions de la C.G.E.M. et des Constructions Mécaniques, notamment du réajustement obtenu grâce à notre intervention.

Le Trésorier Chesneau, fit approuver le rapport financier après vérification de la commission de contrôle.

De nouvelles adhésions sont enregistrées. De nouveaux collecteurs furent désignés. Ce sont les camarades : Bréard pour l'atelier mécanique et le service électrique ; Pruvost pour l'Expédition ; Gardin pour la Menuiserie ; Leffoll pour la Cartoucherie ; Lepereche pour la Centrale ; Marolles pour l'Étirage-Electro ; Girard pour l'Étirage ordinaire ; Destin pour la Maçonnerie et le Moulage ; Lesieur pour les Laminoirs 30 et 17 ; Corbin pour le Métal blanc et la Monnaie ; Fraboulet pour l'Electrolyse et Dubois pour les Constructions Mécaniques.

Camarades, adressez-vous à eux pour vos cotisations et votre journal chaque mois.

COTE-D'OR

DIJON

Vendredi 3 février, les métallurgistes dijonnais étaient réunis au siège de leur Syndicat pour se rencontrer avec le Secrétaire Permanent de la Fédération qui, se rendant en tournée de propagande en Saône-et-Loire, avait tenu à prendre contact avec eux.

Celui-ci, après avoir exposé l'activité fédérale, retracé les difficultés rencontrées dans un milieu soumis depuis près d'un siècle à l'influence socialiste et marxiste, constate, malgré cela, les progrès de notre mouvement qui en améliorant chaque jour ses positions se prépare aux tâches d'avenir qui l'attendent, ses ambitions ne se limitant pas à une représentation quelconque, mais effective et positive du mouvement syndical professionnel à l'aide duquel il entend jouer un rôle dans la vie économique.

Cet exposé, suivi d'une large discussion sur les possibilités d'action du Syndicat de la Métallurgie de Dijon dans les différentes entreprises de cette ville, amena nos camarades à préciser leur propagande, au moment même où certains ouvriers se désintéressent du syndicalisme, alors qu'une offensive patronale tendant à réduire les avantages sociaux acquis par la classe ouvrière se fait de plus en plus active.

Schott, Président du Syndicat, après avoir remercié le représentant fédéral de sa courte visite, l'assure du concours effectif et total de ses camarades pour poursuivre l'action sur le double plan de la propagande et de la défense des intérêts ouvriers.

Après quelques mots de remerciement à Ernest Thiebaut, dévoué Permanent de l'Union Départementale, la réunion prend fin.

COTES-DU-NORD

SINT-BRIEUC

Syndicat de la Métallurgie de St-Brieuc (Section Garages)

Nous protestons énergiquement contre la situation qui nous est faite par l'arbitrage Legarcon en novembre dernier qui nous laisse dans la même position que nous avions en novembre 1937.

L'indice d'alors à 131,45 et lors de la discussion du réajustement étant à 140,10 (actuellement il est à 144) il est flagrant que nos budgets sont en grande difficulté. Nous croyons savoir que c'est à la suite de certaines démarches patronales auprès du surarbitrage que celui-ci a été amené à conclure que seule devait être réajustée à l'indice l'indemnité de vie chère obtenue en 1937 sur la base de 15 centimes par 5 points de variation d'indice.

Voici en effet un de ses atterrants :

L'augmentation en pourcentage par rapport à novembre 1937 est donc de :

140,10 — 131,45 : 6,12 %
131,45

100

(Ce dernier chiffre est d'ailleurs erroné, mais sans grande importance). Il dit par ailleurs, ceci : Cette augmentation doit s'appliquer à l'indemnité variable de vie chère, soit 0,06 par heure pour les adultes et 0,04 pour les moins de 18 ans.

Or, équitablement, ce pourcentage devait s'ajouter à l'ensemble des salaires et non à la seule indemnité de vie chère déjà citée.

Aussi nous nous réservons de mener l'action à suivre pour mener à bien nos justes revendications et demandons à tous nos camarades des garages des Côtes-du-Nord, de venir nous appuyer dans notre œuvre par leur présence effective au sein de nos syndicats.

LOIRE-INFÉRIEURE

SAINT-NAZAIRE

Autour des élections de délégués

Les résultats des élections de délégués au Chantier de Penhoët ont été diversement appréciés. La C.G.T. a proclamé une fois de plus sa victoire incontestable si l'on s'en rapporte au nombre d'élus qui, pour la plupart, lui appartiennent ; mais elle s'est bien gardée d'ap-

rayer sur certains détails cependant fort significatifs et qui, en fait, indiquent un recul très net de ses positions.

Nous tenons à réparer cette négligence en laissant parler les chiffres, donnant le nombre de voix obtenues aux deux dates : 13 juin 1938 et 10 janvier 1939 :

C.G.T. C.F.T.C.

Outilage : —

13 juin 1938 91 11

10 janvier 1939 66 34

Machiniste ajustage : —

13 juin 1938 88 18

10 janvier 1939 61 56

Tourneurs : —

13 juin 1938 83 29

10 janvier 1939 71 39

Ajusteurs : —

13 juin 1938 123 38

10 janvier 1939 139 67

Serrurier : —

13 juin 1938 91 7

10 janvier 1939 67 29

Soudeurs : —

13 juin 1938 201 15

10 janvier 1939 214 40

Menuiserie : —

13 juin 1938 97 28

10 janvier 1939 104 102

Charpentiers traceurs : —

13 juin 1938 55 18

10 janvier 1939 36 34

C.F.T.C. 38 voix.

En résumé dans les corporations où nous avons présenté des candidats, les résultats s'établissent comme suit :

Corporations C.G.T. C.F.T.C.

Outilage 66 % 34 %

Maneuvres 76 % 24 %

Machinistes 52 % 48 %

Tourneurs 64,5 % 35,5 %

Ajust. atelier 67,5 % 32,5 %

Femmes 62 % 38 %

Forger, Tolerie 73,5 % 26,5 %

Machinistes Toler 68 % 33 %

Charpent. mont 76 % 24 %

Serrurier 70 % 30 %

Menuiserie 50,5 % 49,5 %

Électricité Bons 88,5 % 11,5 %

Maneuvres entret 81 % 19 %

Soudeurs 84,3 % 15,7 %

Charpent. traceur 33 % 32 %

et la C.F.T.C. 35 %.

Nos camarades pourront donc constater que les résultats obtenus par nos candidats sont loin d'être négligeables et leur progression nous est un sérieux encouragement pour l'avenir.

Après ce rapport une discussion générale eut lieu, notamment au point de vue marche à suivre pour l'avenir, et organisation générale, notre camarade Bernard Davergne nous fit part d'une lettre émanant du secrétaire de l'Union locale nous résumant toutes les difficultés qu'avait rencontrées le syndicat libre depuis sa formation : difficultés qui furent souvent dues à l'incompréhension d'un grand nombre de camarades dont la place devrait être avec nous et qui, hélas, restent en dehors de l'action négligée ainsi un devoir essentiel. Néanmoins nous ne nous laisserons pas décourager et nous continuons avec plus de force à travailler à la grande de la C.F.T.C., vraiment seule organisation indépendante et de collaboration des classes.

Après ce rapport une discussion générale eut lieu, notamment au point de vue marche à suivre pour l'avenir, et organisation générale, notre camarade Bernard Davergne nous fit part d'une lettre émanant du secrétaire de l'Union locale nous informant que le secours mutuel maternité, ne nous serait plus accordé du fait que la compagnie d'assurances de la Seine-Inférieure se refusait maintenant à percevoir les cotisations des membres du Syndicat, ce n'est donc pas une décision de notre part. Mais nous informons nos camarades absents qu'après échange de vue le bureau décida de prendre des mesures pour ne pas enlever complètement cet avantage qui intéresse plusieurs d'entre nous.

Pour terminer, notre camarade et dévoué Pierre Legay, nous tira une conclusion se rapportant aux événements de ces temps derniers. Il nous démontre la place que tient maintenant la C.F.T.C. dans les conseils de prud'hommes, ainsi qu'en face des pouvoirs publics. Il nous démontre également le bienfondé du programme confédéral qui a reçu une si splendide confirmation le 30 novembre, programme auquel se sont ralliés bon nombre de camarades qui ne font pas partie de nos effectifs, et qui ont démonté complètement les méthodes de force de décisions à la classe ouvrière.

MOLLEVILLE Henri.

P.S. — Nous informons nos adhérents qu'une journée de l'heure, les militants reconnaissent l'incontestable utilité, pour défendre les intérêts professionnels des ouvriers, de poursuivre l'action syndicale sur le plan local en collaboration avec l'Union Départementale, de son côté la Fédération apportera son concours le plus effectif à cet effort d'organisation en vue d'améliorer le sort des métalurgiques de la Région.

Ainsi un échange de vue sur les problèmes posés par les nécessités de l'heure, les militants reconnaissent l'incontestable utilité, pour défendre les intérêts professionnels des ouvriers, de poursuivre l'action syndicale sur le plan local en collaboration avec l'Union Départementale, de son côté la Fédération apportera son concours le plus effectif à cet effort d'organisation en vue d'améliorer le sort des métalurgiques de la Région.

Châlons-sur-Saône

L'Assemblée générale du Syndicat libre de la métallurgie a eu lieu le 18 janvier dernier, au siège de l'Union locale, sous la présidence de Jacques Tessier.

Coulon, secrétaire, fut

STATISTIQUE du CHOMAGE TOTAL

DATES	ENSEMBLE DES PROFESSIONS Y COMPRIS LA MÉTALLURGIE				MÉTALLURGIE SEULE								
	DEMANDES D'EMPLOI			% PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE	OFFRES D'EMPLOI			PARIS	Autres Départ.	TOTAL	PARIS	Autres Départ.	TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL		PARIS	Autres Départ.	TOTAL						
1839													
Séances du :													
8 au 13 Janvier ...	303.837	112.767	416.604	2,36	24.768	31.673	56.441	13.54	86	131	217		
14 au 20 — ...	301.993	113.575	415.568	2,35	24.793	31.845	56.638	13.62	116	203	319		
21 au 28 — ...	301.526	113.162	414.688	2,34	24.426	33.470	57.896	13.96	139	204	343		
29 Janv. au 3 Févr. ...	302.535	113.452	415.987	2,34	24.164	32.290	56.454	13.57	150	134	284		

Le Mouvement dans les Départements des Demandes et Offres d'Emploi pour les Industries de la Métallurgie

DÉPARTEMENTS	SEMAINE du 8 au 13 Janvier		SEMAINE du 14 au 20 Janvier		SEMAINE du 21 au 28 Janvier		SEMAINE du 29 Janv. au 3 Févr. 1939	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demande	Offres
Nord	10.883	2	11.321	aucune	12.760	aucune	11.899	aucune
Seine-et-Oise	3.328	aucune	3.081	—	2.839	—	2.240	—
Rhône	2.920	—	3.017	—	3.448	—	3.052	—
Loire	1.549	5	1.547	4	1.527	—	2.282	—
Bouches-du-Rhône	2.063	aucune	1.977	aucune	1.879	—	1.952	—
Pas-de-Calais	1.351	—	1.382	—	1.326	—	1.521	—
Ardenne	1.234	—	1.224	—	1.238	7	1.175	—
Loire-Inférieure	1.197	23	1.220	21	1.167	23	1.246	5
Seine-Inférieure	886	3	834	4	849	1	830	3
Haut-Rhin	671	2	692	1	688	2	695	3
Aisne	480	aucune	477	aucune	456	aucune	496	aucune
Meurthe-et-Moselle	253	8	248	12	243	6	232	3
Haute-Garonne	256	aucune	272	aucune	263	aucune	264	aucune
Alpes-Maritimes	257	5	245	7	398	19	—	—
Gironde	248	aucune	263	aucune	280	aucune	273	aucune
Jura	178	—	173	1	—	—	182	2
Oise	297	7	353	6	—	—	167	1
Haute-Vienne	233	12	221	17	—	—	218	aucune
Var	177	aucune	184	aucune	148	aucune	152	aucune
Bas-Rhin	202	3	230	6	222	7	224	1
Belfort	113	aucune	111	3	—	—	117	5
Saône-et-Loire	382	2	381	1	—	—	365	3
Somme	270	aucune	170	aucune	170	aucune	—	aucune
Haute-Marne	—	—	—	—	—	—	—	—
Marne	126	aucune	146	aucune	165	aucune	174	aucune
Hautes-Pyrénées	116	—	117	—	120	—	120	—
Sarthe	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Savoie	—	—	—	—	—	—	—	—
Hérault	123	3	127	3	—	—	131	aucune
Indre	—	—	—	—	—	—	—	—
Moselle	142	21	178	36	109	43	—	—
Calvados	—	—	—	—	—	—	—	—
Puy-de-Dôme	150	aucune	116	aucune	—	—	—	—
Isère	109	—	—	—	128	aucune	—	—
Drôme	101	1	117	aucune	121	—	113	aucune
Cher	—	—	—	—	3.5	aucune	—	—

Au-dessous de 100 la statistique ne publie pas les chiffres.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements

AISNE. — Au 13 janvier on comptait 1.890 chômeurs dont 476 pour la Métallurgie ; au 20, 2.504 dont 476 dans les métaux ; le 28, 2.405 dont 450 dans les métaux et le 3 février 2.567 dont 495 dans la Métallurgie.

ARDENNES. — Au 13 janvier on comptait 1.233 chômeurs dont 1.223 pour la Métallurgie ; au 20, 1.792 dont 1.216 dans les métaux ; le 28, 1.118 dont 1.217 dans les métaux et le 3 février 1.810 dont 1.155 dans la Métallurgie.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Au 13 janvier on comptait 18.580 chômeurs dont 1.356 dans la Métallurgie.

INDRE-ET-LOIRE. — Aucune reprise ne se manifeste, le chômage augmente.

ISÈRE. — Situation normale dans les métaux.

JURA. — Les placements sont assez satisfaisants dans les métaux, au 13 janvier on comptait 934 chômeurs dont 171 dans la Métallurgie ; le 20, 2.804 dont 147 pour les Métaux ; le 28, 2.818 dont 151 dans les métaux et au 3 février le chômage augmente, 3.062 secondes dont 163 dans la Métallurgie.

HAUT-RHIN. — Le 13 janvier on comptait 6.621 chômeurs dont 660 dans la Métallurgie ; le 20, 6.728 dont 676 dans les Métaux ; le 28, 6.714 dont 672 dans les métaux et au 3 février 6.671 dont 678 dans la Métallurgie.

HAUTE-SARRE. — Le 13 janvier on comptait 11.524 chômeurs dont 2.008 dans la Métallurgie ; le 20, 11.921 dont 2.030 dans les métaux ; le 28, 12.073 dont 2.062 dans les métaux et au 3 février 12.162 dont 2.093 dans la Métallurgie.

LOIRE-ET-LOIRE. — Au 13 janvier on comptait 2.344 chômeurs dont 1.540 dans la Métallurgie ; au 20, 2.337 dont 1.537 dans les métaux ; au 28, 2.334 dont 1.532 dans les métaux et de nombreux licenciements ont été effectués cette semaine, à La Ciotat, la Société des Constructions navales licencie 22 ouvriers ; au 28, 19.342 dont 1.619 dans les métaux ; à La Ciotat le chômage augmente dans les métaux et au 3 février 19.954 dont 1.699 dans la Métallurgie.

LOIRE. — Au 13 janvier on comptait 5.447 chômeurs dont 1.467 dans la Métallurgie où les chômeurs sont nombreux ; au 20, 5.459 dont 1.463 pour les Métaux ; au 28, 5.503 dont 1.448 dans les métaux et au 3 février 5.324 dont 1.408 dans la Métallurgie.

LOIRE-ET-LOIRE. — Au 13 janvier on comptait 3.446 chômeurs dont 1.169 dans la Métallurgie ; au 20, 3.450 dont 1.183 dans les métaux ; au 28, 3.569 dont 1.152 et au 3 février 3.642 dont 1.221 dans la Métallurgie.

MAINE-ET-LOIRE. — Au 20 janvier on comptait 2.342 chômeurs dont 146 dans la Métallurgie ; au 28, 2.337 dont 165 dans les métaux et au 3 février 2.354 sans chiffre pour la Métallurgie.

CHARENTE. — Dans une usine de phares pour bicyclettes et vélos-moteurs, en raison de la morte-saison, 40 ouvrières ont été licenciées depuis le 17 janvier.

CHER. — A St-Amand, par suite de la réduction du personnel des ateliers d'Orval (réparations de wagons) on compte plus de 150 chômeurs, d'autres localités de la région comptent également quelques chômeurs dans ces ateliers ; à Saint-Florent, 48 ouvrières appartenant à l'industrie métallurgique ont demandé leur inscription au fonds de chômage.

COTE-D'OR. — Dans la métallurgie, l'activité est encore réduite et certains ouvriers spécialistes sont actuellement sans travail, ceux congédiés à la suite des récents conflits sont toujours sans emploi.

DOUBS. — La situation est satisfaisante dans les métaux. Au 13 janvier on comptait 102 chômeurs (sans chiffre pour la Métallurgie) ; au 20, 114 dont 40 dans les métaux ; au 28, 160 dont 68 dans les métaux et au 3 février 161, dont 74 dans la Métallurgie.

OISE. — Le 13 janvier on comptait 646 chômeurs dont 241 pour la Métallurgie ; le 20, 670 dont 237 dans les métaux ; le 28, 673 dont 226 dans les métaux et au 3 février, 670 dont 231 dans la Métallurgie.

PAS-DE-CALAIS. — Le 13 janvier on comptait 8.987 chômeurs dont 6.974 femmes (sans chiffre pour la Métallurgie) ; le 20, 42.974 (36.068 hommes et 6.906 femmes) dont 11.145 dans les métaux ; le 28, 42.731 (35.920 hommes et 6.811 femmes) dont 11.059 dans les métaux et au 3 février, 43.076 (36.316 hommes et 6.760 femmes) sans chiffre pour la Métallurgie où les chômeurs sont nombreux.

SEINE-ET-OISE. — Le 13 janvier on comptait 724 chômeurs dont 83 dans la Métallurgie ; le 20, 815 dont 90 dans les métaux ; le 28, 970 dont 91 dans les métaux et au 3 février, 1.149 dans la Métallurgie.

HAUTE-GARONNE. — Au 13 janvier on comptait 4.919 chômeurs dont 240 dans la Métallurgie ; au 20, 4.984 dont 253 dans les métaux ; au 28, 5.037 dont 242 dans les métaux et au 3 février 5.076 dont 243 dans la Métallurgie.

GIRONDE. — La situation s'aggrave légèrement dans l'ensemble des industries, au 13 janvier on comptait 2.913 chômeurs dont 239 dans la Métallurgie ; au 20, 3.010

Avis d'extension des conventions collectives

AVIS relatif à l'